

**Procès-verbal**  
**Conseil municipal de Saint-Beauzire**  
**25 novembre 2011**

Le vingt cinq novembre deux mil onze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 17 novembre 2011 adressée par M. Hervé CORGER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FAYARD Monique, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre.

**Pouvoirs** : Mme Sophie MITON à Mme Jacqueline MIZOULE  
Mme Pascale RASTOIX à Mme Yvette CHERASSE  
M. Michel FOURNIER à M. Paul BOISSAT

**Secrétaire de séance** : M. Gérard CHAPEY

**Secrétaire administrative** : Mme Catherine BRIFFOND

M. le Maire propose de rajouter quatre délibérations à l'ordre du jour :

- Convention d'occupation précaire : M. Lenormand
- Enquête publique : déclassement d'une partie d'un chemin dans le domaine privé de la commune
- Virement de crédits : Espace sportif
- Standard téléphonique : signature du contrat

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- Finances : taux Taxe d'Aménagement (TA)
- Achat de terrain : parcelle YT1 (rue du Pont-Neuf)
- Bornage de terrain rue du Pont-Neuf : projet de micro crèche
- Création de poste : Agent de Maîtrise au 1<sup>er</sup> décembre 2011
- Virement de crédits : imprimante comptabilité, fournitures scolaires
- Contrat de transport : Taxi Martine
- Fréquence des tournées de surveillance de l'Eclairage Public (SIEG)
- Création du chemin des Pradeaux à Epinet
- Projet école : avenant pour mission complémentaire (relevé)
- Convention d'occupation de la voie publique communale
- Infos sur les commissions
- Questions diverses

## **1.FINANCES** : TAUX TAXE D'AMÉNAGEMENT

M. le maire explique à l'assemblée qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012, la T.L.E. (Taxe locale d'équipement) sera remplacée par la T.A. (Taxe d'aménagement). La commission des finances propose :

- d'instaurer un taux de 4.50 % pour la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement entrant dans le cadre mentionné au 1° de l'article L331.12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331.7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+) (logements sociaux).

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

## **2. ACHAT DE TERRAIN** : PARCELLE YT 1 (RUE DU PONT-NEUF)

M. le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement de la future zone d'habitation rue du Pont-Neuf, il convient de faire l'acquisition de la parcelle YT 1, d'une superficie de 1294 m<sup>2</sup>.

Après consultation des services des Domaines, la somme de 27 281 € est retenue.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

Cette opération n'ayant pas été prévue au Bu 2011, il conviendrait d'effectuer :

- un virement de crédits qui consiste à diminuer d'un montant de 27 281 € ceux inscrits sur l'article 61522, et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 « prélèvement pour dépenses d'investissement ».

- un vote supplémentaire de 27 281 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 « prélèvement sur recettes de fonctionnement »

Dépenses : article 2111 Terrain

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

## **3. BORNAGE DE TERRAIN RUE DU PONT-NEUF** : PROJET DE MICRO-CRÈCHE

Dans le cadre du projet de revente d'un terrain situé rue du Pont-Neuf pour le projet de micro-crèche, il convient de réaliser le bornage du terrain. Après consultation, le groupe de travail propose le Cabinet GEOVAL pour un montant de 800 € HT soit 956.80 € TTC.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

#### **4. CRÉATION DE POSTE** : AGENT DE MAITRISE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2011

M. Boissat explique qu'afin de permettre l'avancement de grade d'un agent (adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe) suite à l'obtention de son concours et pour répondre aux besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un poste d'Agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> décembre 2011 (35 h hebdomadaires).

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

#### **5. VIREMENT DE CRÉDITS** :

La collectivité a décidé d'acheter une nouvelle imprimante pour répondre à des besoins en matériel de bureautique.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au Bu 2011, il conviendrait d'effectuer :

- un virement de crédits qui consiste à diminuer d'un montant de 238 € ceux inscrits sur l'article 61522, et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 « prélèvement pour dépenses d'investissement ».

- un vote supplémentaire de 238 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2183 (098) Mairie.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

#### **6. STANDARD TELEPHONIQUE** : SIGNATURE DE CONTRAT

Pour répondre à des besoins techniques, la municipalité a décidé pour compléter son installation téléphonique de faire l'acquisition d'un standard téléphonique au secrétariat de mairie pour un montant de 2850.00 € soit 3408.73 € TTC.

Monsieur le Maire propose de valider ce contrat.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

#### OUVERTURE DE CREDIT

Cette dépense n'ayant pas été prévu au Bu 2011, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer d'un montant de 3409.00 € ceux inscrits sur l'article 61522, et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 « prélèvement pour dépenses d'investissement ».

- Un vote supplémentaire de 3409.00 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 « prélèvement sur recettes de fonctionnement »

Dépenses : 2135 (098) « Mairie »

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

## **7. CONTRAT TRANSPORT** : TAXI MARTINE

M. Dupuis explique que pour répondre à des besoins de transport sur la commune, la municipalité a décidé de maintenir la liaison entre Saint-Beauzire et Riom.

Ce transport sera assuré par le Taxi Martine et aura lieu tous les premiers samedis du mois.

Par ailleurs, faute de demandes depuis plusieurs mois, la liaison entre le bourg et les hameaux est supprimée.

Monsieur le Maire propose de valider ce contrat.

**VOTE : Pour** : 18     **Abstention** : 1 (Antoine BOILE)

## **8. FRÉQUENCE DE LA TOURNÉE DE SURVEILLANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC** : SIEG

Suite au courrier de M. Bernard VEISSIERE, président du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) en date du 12 octobre 2011, M. Giraudet propose de modifier la fréquence de la tournée régulière de surveillance de l'éclairage public.

La fréquence mensuelle actuelle (pour un montant de 0.96€ x 499 foyers lumineux soit 479.04 € par an) deviendra semestrielle (pour un montant annuel de 0.16 € x 499 soit 79.84 € par an) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La modification de la fréquence de cette tournée de surveillance est à dissocier de la nécessité d'une intervention ponctuelle. Le SIEG s'engage à continuer à intervenir en urgence en cas de demande d'intervention spécifique.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

Par ailleurs, suite au comité syndical du 17 septembre 2011, le coût de pose, dépose et maintenance des illuminations festives sera fortement majoré dès 2013. Pour anticiper les conséquences de cette décision, un groupe de travail est mis en place afin de définir un nouveau projet d'éclairage de la commune pour les illuminations de fin d'année. Ce groupe est composé de :

T. GIRAUDET, B. JEAN, S. BERNARD et R. ASTIER..

Les conclusions du groupe de travail devront être validées par le conseil municipal et transmises au S.I.E.G. avant le 30 juin 2012.

## **9. CRÉATION DU CHEMIN DES PRADEAUX À EPINET**

Au hameau d'Epinet, Monsieur le Maire propose de donner le nom de « Chemin des Pradeaux » au chemin desservant des habitations.

**VOTE : Pour :** 13    **Abstentions :** 2 (G. CHAPEY et P. CHAUVE)

**Contre :** 4 (S. BERNARD, B. JEAN, S. MITON et J. MIZOULE)

## **10. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE :**

M. LENORMAND

M. Astier expose à l'assemblée que M. Fabien LENORMAND a déposé une demande pour que le fossé communal séparant les parcelles YP 6 et YP 7 soit drainé et recouvert de terre végétale pour être cultivé.

M. Fabien LENORMAND propose de réaliser les travaux à sa charge, et d'assurer l'entretien de ces drainages pour éviter tout problème d'inondation.

Après avoir recueilli les avis favorables des services de la DDAF, la commission propose de donner un avis favorable à cette demande.

Les terres ainsi mises à disposition pour les cultures feront l'objet d'un bail précaire, consenti au tarif en vigueur sur la commune.

Pour permettre à cette opération de se réaliser, une convention doit être passée avec M. Fabien LENORMAND, stipulant toutes les clauses inhérentes à ce dossier.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

## **11. VIREMENT DE CRÉDITS :**

### **• ECOLE :** FOURNITURES SCOLAIRES

Pour répondre aux besoins de l'Ecole Publique, la collectivité a fait l'acquisition d'une table « tradition », au prix de 254.00 €.

Cette somme n'ayant pas été prévue en investissements, il conviendrait d'effectuer :

- un virement de crédits qui consiste à diminuer d'un montant de 254.00 € ceux inscrits sur l'article 6067 « fournitures scolaires », et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 « prélèvement pour dépenses d'investissement ».

- un vote supplémentaire de 254.00 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 « prélèvement sur recettes de fonctionnement »

Dépenses : 2184(099)) « Ecole ».

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **• ESPACE SPORTIF**

Un dispositif complémentaire pour l'alarme anti-intrusion a été installé à l'Espace Sportif. Cette dépense n'ayant pas été prévue au Bu 2011, il conviendrait d'effectuer :

- un virement de crédits qui consiste à diminuer d'un montant de 373 € ceux inscrits sur l'article 61522, et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 « prélèvement pour dépenses d'investissement ».

- un vote supplémentaire de 373 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 « prélèvement sur recettes de fonctionnement »

Dépenses : 2313 (110) « Espace sportif ».

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **12. PROJET ÉCOLE PUBLIQUE** : AVENANT POUR MISSION COMPLÉ-MENTAIRE (RELEVÉ)

Dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec « FR ARCHITECTES » concernant l'extension de l'école publique, il y a lieu de signer un avenant pour une mission complémentaire de relevé pour un montant de 1 800 € HT, soit 2 152.80 € TTC.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **13. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE**

M. le Maire propose de mettre en place une convention d'occupation du domaine public concernant une partie d'un petit passage allant de la rue du Couvent à la Place des Sanchots avec M. Jean-Claude VILLON, riverain de ce passage, celui-ci n'étant plus utilisé par le public depuis de nombreuses années.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

### **14. ENQUÊTE PUBLIQUE** : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

M. le Maire expose que dans le cadre du projet de réalisation de la Zone Pilote d'Habitat, le plan général d'aménagement prévoit d'intégrer une partie du chemin communal d'une superficie de 709 m<sup>2</sup> qui prolonge la rue de la Malherbe, dans la voirie.

Pour pouvoir mettre en place cette opération, il convient de transférer ce bout de chemin dans le domaine privé de la commune, ce qui nécessite la mise en place d'une enquête publique.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents

## **15. INFOS SUR LES COMMISSIONS**

- Commission « Aménagement du Territoire »

- L'installation du jeu pour enfants aux Grands Espaces est terminée.
- Un nouveau columbarium est en cours d'installation au cimetière.
- La communication entre les trois cimetières est maintenant réalisée.
- Deux classes des écoles de la commune ont effectué une visite inaugurale des plaques nominatives des arbres du square de la mairie, en présence de membres du personnel municipal, d'enseignants et d'élus.

- Commission « Communication, Culture » :

- Un projet de convention d'utilisation de l'espace culturel va être établi en partenariat avec les écoles.
- Le Conseil Régional a mis en place un « Portail Jeunes » destiné aux 16-30 ans : [www.info-jeunes.net](http://www.info-jeunes.net).

Ce portail permet de prendre connaissance entre autres, des mesures générales attribuées, sous condition de ressources aux 18-25 ans, et des mesures territoriales. Il ouvre aussi la possibilité d'avoir une carte à puces : [www.cartejeunes-nouveaumonde.fr](http://www.cartejeunes-nouveaumonde.fr) (à partir du 15 décembre).

## **DATES À RETENIR :**

26 novembre	Banque alimentaire
11 décembre	Repas du CCAS
15 décembre	Repas de Noël des écoles
16 décembre à 11 h	Plantation d'un arbre offert par le Conseil Général
16 décembre à 20h	Conseil Municipal
10 janvier 2012 à 19 h	Cérémonie des Vœux du Maire

Fin de séance : 23h 30